

Travail

Les femmes plus exposées que prévu

En 11 ans, les femmes auraient subi une augmentation des maladies professionnelles de près de 170 % contre environ 91 % pour les hommes. Ce résultat obtenu par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) à partir des données recueillies auprès de la CNAMTS, montre qu'il est utile de réaliser des études qui soulignent la différence d'exposition entre les sexes et poussent à s'intéresser aux femmes réputées moins touchées que les hommes.

repère

Il existe une sous-évaluation de l'exposition des femmes aux risques professionnels et à la pénibilité : on manque en effet de politiques de prévention développées spécifiquement pour les emplois où se trouvent les femmes. C'est ce que montre une étude de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Ainsi, en 11 ans, les femmes auraient subi une augmentation des maladies professionnelles de près de 170 % contre environ 91 % pour les hommes. Même si les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) sont globalement en baisse et concernent encore plus d'hommes que de femmes, on s'aperçoit qu'il existe beaucoup *d'a priori* : on croyait les femmes plus protégées que les hommes, mais on les découvre exposées !

Les femmes salariées subiraient une plus forte progression, depuis 10 ans, des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) que leurs collègues masculins, malgré les dernières statistiques optimistes des pouvoirs publics (nos chiffres page 8). Une étude récente de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) met ainsi en lumière les données de santé au travail

fournies par la branche Risques professionnels en opérant une différenciation sexuée, ce que la Sécurité sociale ne produit pas encore. Il convient, selon Pascal Jacquetin, responsable de la mission statistique et Yvon Créau, responsable du département de la prévention des risques professionnels, de prendre ces nouvelles données avec prudence : difficile de dire si les femmes

sont vraiment plus exposées que les hommes ou, plutôt, si un certain nombre de secteurs qui se féminisent connaissent une augmentation d'AT-MP depuis ces 10 dernières années.

Secteurs féminisés

« Les secteurs qui connaissent une progression d'effectifs entre 2001 et 2012 sont les secteurs de la santé, du nettoyage, du travail tem-

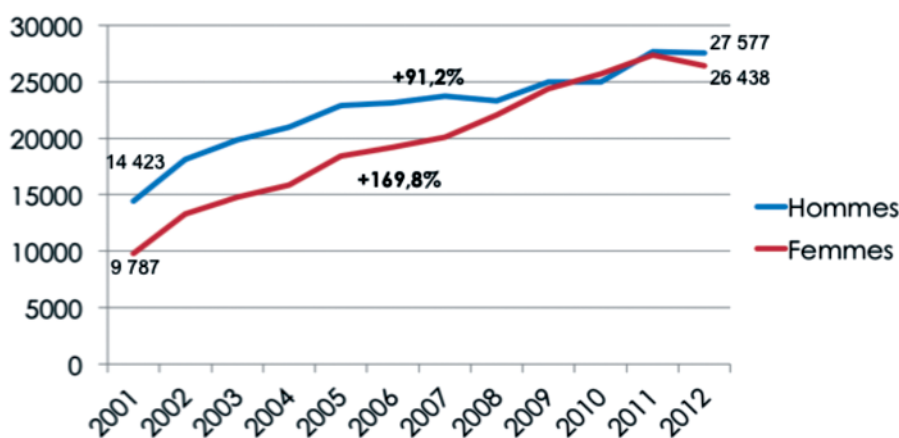
teurs en expansion). Comme ces secteurs sont très féminisés, on fait l'hypothèse que les femmes intègrent des postes exposés et que les politiques de prévention existantes dans ces secteurs ne les impactent pas suffisamment. » En fait, souligne-t-elle, « il existe une sous-évaluation de l'exposition des femmes aux risques et à la pénibilité : on manque en effet de politiques de prévention déve-

Il existe une sous-évaluation de l'exposition des femmes aux risques et à la pénibilité

poraire, de la banque et de l'assurance etc., explique Florence Chappert, chargée de mission à l'Anact et auteure de l'étude avec Patricia Therry. Et dans ces secteurs, on retrouve une augmentation importante des AT-MP pour les femmes alors qu'il y a diminution pour les hommes (sachant que l'on constate généralement une augmentation des accidents supérieure à la moyenne dans les sec-

loppées spécifiquement pour les emplois où se trouvent les femmes. » Prenons l'exemple d'une imprimerie où les employées avaient l'habitude de conserver le même poste, car la direction l'avait jugé moins pénible pour elles. Leurs collègues masculins, eux, pour évoluer, devaient passer par un poste plus exposé, mais accédaient ensuite à l'encadrement ou à d'autres postes >>>

Évolution sexuée du nombre des maladies professionnelles - 2001-2012



Source : données CHAMTS des maladies professionnelles pour toutes les branches d'activités

Calcul Anact à partir de données CNAM-TS. D.I.R.

Les secteurs à risque pour les femmes

- Activités de services de type santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire (CTN I) : 80 713 AT avec arrêt pour les femmes ;
- Services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) : 50 817 AT avec arrêt pour les femmes ;
- Services de type banques, assurances, administrations (CTN H) : 27 338 AT pour les femmes.

CNAMTS/Anact 2012

Dernières statistiques

Les principaux indicateurs récents (année 2012) sont à la baisse : les accidents du travail avec arrêt diminuent de 4,3 %, les maladies professionnelles de 1,9 % et les accidents de trajet de 9,9 %. L'indice de fréquence des accidents avec arrêt recule à un niveau historiquement bas avec 35 accidents pour mille salariés. Les accidents du travail concernent deux fois plus d'hommes que de femmes, les accidents de trajet concernent un peu plus les femmes que les hommes, et les maladies professionnelles reconnues concernent quasiment autant les hommes que les femmes.

Risques professionnels 2012

TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue et leur nombre ne cesse de s'accroître. Elles représentent 95 % des maladies professionnelles (avec ou sans arrêt de travail) reconnues pour les salariés agricoles et 80 % pour les actifs du régime général.

www.travailler-mieux.gouv.fr

Anact

Le réseau Anact pour l'amélioration des conditions de travail a pour vocation d'améliorer à la fois la situation des salariés et l'efficacité des entreprises.

www.anact.fr

Entre 2001 et 2012, les accidents du travail ont augmenté pour les femmes (+ 20,3 %), ainsi que les accidents de trajet (+ 15 %) et les maladies professionnelles reconnues (+ 169,8 %), selon la dernière étude de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Pour les hommes, durant cette même période, on constate également une augmentation des maladies professionnelles (+ 91,2 %), moins rapide que pour les femmes mais une baisse des accidents de travail (- 23,3 %), et des accidents de trajet (- 9 %).

>>> techniques. Les femmes, elles, maintenues dans leur emploi manuel jusqu'à la retraite subissaient une usure professionnelle à la longue. « C'est l'exemple typique, reprend Florence Chappert, d'un a priori pour préserver la santé des ouvrières, mais qui se retourne contre elles : elles n'évoluent pas et s'usent. » À ce stade, modère Jean-François Naton, conseiller confédéral CGT en charge du travail et de la santé, « on ne peut qu'émettre des hypothèses. » Ce dernier constate surtout une dégradation générale des conditions de travail liée à la crise. « Il y a une crise du travail et du mal travail », martèle-t-il. « La féminisation de certains métiers, comme l'aide à la personne, peut concourir à cette progression des accidents et maladies. » « Notre travail, conclut Florence Chappert, appelle à d'autres études plus poussées. »

Prévention

Isabelle Burvingt, qui

est infirmière du travail chez Advanced Comfort Systems à Bressuire (79), un sous-traitant automobile concevant et fabriquant des systèmes de toits, baies et occultations, témoigne : « Dans notre branche, nous avons beaucoup de sous-déclarations d'AT-MP. J'ai aussi remarqué que les femmes étaient plus exposées que les hommes. Cela en est train de changer grâce à une politique de santé et de sécurité menée par la direction. Les femmes étaient notamment exposées à des travaux très répétitifs, sur des cycles très courts. Les risques psychosociaux sont en lien avec les troubles musculo-squelettiques (TMS) (1) : si on donne moins de marge de manœuvre aux ouvrières, si on augmente les cadences, elles s'énervent plus facilement. Les ouvriers, eux, on leur donne des travaux plus durs physiquement, mais ils ont plus d'autonomie. On a très peu d'accidents chez nous, mais plus de maladies professionnelles

(pour beaucoup, des TMS). Avec l'allongement de la durée du travail, ce sont les hommes qui risquent de rejoindre les femmes et d'être touchés de la même manière par les TMS ! » De son côté, Marie-Hélène Grégoire, préventrice en Aquitaine du groupe Randstad, spécialisé dans le travail temporaire, ne retrouve pas sur le terrain les éléments publiés par l'Anact. « Nous faisons travailler plus d'hommes que de femmes. Mon expérience de terrain me laisse estimer qu'il existe une progression quasi identique pour les femmes que pour les hommes, en termes d'AT-MP. Peut-être existe-t-il une sous-estimation dans le tertiaire ? En tout cas, il nous faudrait des chiffres affinés pour adapter la prévention et faire diminuer cette accidentologie féminine dans le travail temporaire ! » <>

1) Préventions des TMS, exemples de réalisations.

www.risquesprofessionnels.ameli.fr



© B. Piccoli/Gina Sanders/Tyler Olson - Fotolia.com

Témoignages

Consultation d'écoute en Bretagne

Je conduis environ 550 entretiens par an, et ce sont majoritairement des femmes, qui se livrent plus facilement. Je ne pourrais pas confirmer si les femmes sont victimes d'une progression des AT-MP plus importante que pour les hommes, mais je vois beaucoup de patientes touchées par le burn out, l'épuisement professionnel. Il y a beaucoup de femmes qui évoquent le fait d'être en situation de déséquilibre, de toujours devoir jongler entre vie professionnelle et personnelle, de ne pas pouvoir faire face. Parfois on est moins vigilante et c'est l'accident. Souvent, de retour de congé maternité ou de congé parental, les femmes retrouvent leur poste mais pas forcément leur place en termes de mission, de tâche, de promotion, elles ne se réalisent plus de la même manière, ça peut avoir un effet sur la santé. Il y a également plus de pression en ces temps de crise sur les femmes qui vivent dans un cadre familial monoparental. » <> **Sandrine Triballier, psychologue de la Consultation d'écoute psychologique de la FNATH 35-22 - 02 99 30 58 43.**

Comité parisien

Concernant les TMS et les risques psychosociaux, témoigne le service juridique du comité parisien de la FNATH, les dossiers touchent majoritairement les femmes et parfois à des postes où on ne s'y attend pas : une tendinopathie chez une secrétaire, par exemple, qu'on attribue à la surcharge de travail. Il y a le cas de cette dame qui a pris des médicaments plutôt que de s'arrêter par peur de perdre son emploi. Aux Prud'hommes, on a régulièrement mêlées des problématiques d'accident du travail, de harcèlement et d'altercation avec l'employeur. Il y a également cette adhérente, salariée d'une compagnie aérienne, embauchée à un poste de commerciale polyvalent. De constitution plutôt frêle, elle a dû porter, par jour, une centaine de ces poteaux qui servent à baliser les files d'attente de voyageurs. Ça pèse dix kilos pièce. Soit une tonne par jour. En principe, ce travail est sous-traité mais elle n'a pu le refuser. Elle dit avoir subi 7 accidents du travail (lombaires, problème de posture). Elle espère faire condamner son employeur à la faute inexcusable. » <>

Comité de la Région parisienne - 11, rue du Chemin-Vert - 75011 Paris - 01 49 23 84 00.

Interview

“J'ai dû renoncer à être enceinte”



© Dektofenak - Fotolia.com

Sandrine, 41 ans, hôtesses de l'air, atteinte d'infertilité et d'un cancer du sein.

À quelle occasion avez-vous

appris que vous aviez un cancer ?

J'ai découvert que je ne pouvais pas avoir d'enfant et, avec mon compagnon, nous sommes rentrés dans un processus de fécondation *in vitro* il y a 6 ans déjà. Récemment, on m'a prescrit une mammographie qui a montré que j'étais atteinte d'un cancer du sein. Cela m'a sauvé la vie car on a pu enlever la tumeur, mais j'ai dû renoncer à être enceinte. C'est la double peine. J'ai subi de la radiothérapie et une hormonothérapie et je suis rentrée dans un processus de reconnaissance de maladie professionnelle. J'ai adhéré dans ce but à la FNATH.

Votre métier est-il exposé ?

D'abord, c'est un métier stressant. Un perpétuel stress. Le rythme biologique en prend un coup. Ce n'est pas simple pour la vie de famille, cela exige beaucoup d'organisation. Ensuite, on est souvent amenée à travailler de nuit.

Et surtout, on est exposée aux rayonnements ionisants (radioactivité) dans la carlingue (1). Plus vous faites de vol longs courriers, plus vous volez haut, plus vous êtes exposée. Des études montrent que les cancers du sein sont

plus fréquents dans notre métier : le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a reconnu, en 2007, le travail de nuit posté comme probablement cancérigène. Des études ont montré un excès de cancers du sein notamment chez des hôtesses de l'air soumises à de fréquents décalages horaires.

De plus, on considère que toute dose d'exposition aux rayonnements ionisants peut entraîner un excès de risque, même très faible, de cancer.

Pensez-vous qu'il y a eu un défaut de suivi ?

Dans notre métier, nous sommes censées être suivies et réaliser des mammographies plus tôt que dans la population générale. J'aurais dû avoir ce suivi que j'estime n'avoir pas eu. À aucun moment, on ne m'a mise en garde contre les risques de cancer ou d'infertilité. On sait très bien, quand on est hôtesses de l'air, qu'on est censée arrêter de voler lorsque l'on est enceinte. Les hommes aussi sont exposés, mais, pour nous, le risque est augmenté pour ce qui concerne le cancer du sein notamment lorsque l'on subit de fréquents décalages horaires.

(1) Les rayonnements ionisants (radioactivité) proviennent de sources naturelles ou artificielles. Dans le cadre des voyages en avion, l'exposition au rayonnement cosmique (soleil et étoiles) varie avec la latitude (plus forte aux pôles qu'à l'équateur) et avec l'altitude (elle double tous les 1 500 m). Ils se surajoutent aux radiations que tout un chacun reçoit dans la vie quotidienne.